

Les conseillers municipaux de Nogent sur Marne
Sous signés

A

Monsieur Jacques JP MARTIN
Maire de Nogent sur Marne

Nogent le 21 septembre 2009

Objet : Demande d'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal du 12 octobre 2009

Monsieur le Maire,

Nous avons tous eu connaissance de votre refus d'accorder un droit de réponse à M Dominique FAURE. Un tel refus peut être qualifiée par le juge d'infraction punie d'une amende correctionnelle de 3 750 euros qui serait probablement à la charge des finances communales.

Par ailleurs, en vertu d'une jurisprudence constante, l'utilisation du bulletin d'information municipal pour publier des articles traitant de sujets étrangers à la gestion municipale constitue un détournement susceptible de recours de la part de tout contribuable qui peut s'opposer à son financement sur les deniers communaux..

Refus d'appliquer le droit de réponse et détournement d'usage du bulletin municipal font courir des risques juridiques et financiers à la ville de Nogent.

En conséquence, nous vous demandons **d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal** et de nous **confirmer que le coût** d'édition et de distribution de ce numéro 55 de Nogent Magazine **n'est pas imputé sur les finances de la ville.**

Par ailleurs, la commission du règlement intérieur avait émis de façon consensuelle des préconisations que vous aviez acceptées dans un premier temps, mais qui restent « lettre morte » à ce jour. En particulier :

- Les listes présentes au premier tour ne disposent toujours pas d'espace d'expression **conformément à votre engagement de campagne.** Seule la liste « Nogent Passionnément » a eu un accès éphémère au bulletin municipal et il semble que vous ayez décidé de revenir sur **votre contrat signé par vous même lors de la campagne municipale.**
- Le comité de relecture avant publication, composé d'un représentant de chaque groupe politique, ne s'est jamais mis en place. La mésaventure du numéro 55 montre qu'il est indispensable que ce comité se mette en place rapidement pour éviter que de nouveaux dérapages se reproduisent.

- Enfin, vous avez accordé **quatre pages** à l'expression des conseils de quartier, là où les groupes d'opposition ne disposent que **d'un tiers de page** ! Il convient de rétablir une **parité plus conforme à la représentativité** des uns et des autres.

Nous vous demandons de rétablir des règles d'utilisation du bulletin d'information municipal plus conformes au droit et respectueuses de la démocratie.

Dans l'attente d'en débattre le 12 octobre 2009, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée

Emmanuelle FOUQUET

Michel DEVYNCK

William GEIB

Michel GILLES

Michel MASTROJANNI

Marie-Anne MONTCHAMP